RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 26D71C4A-922A-485D-86BB-9A1DFB56673B

2GK INVESTISSEMENTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : LA RICAMARIE (42150),

ZA DU CAINTIN

891 779 431 RCS SAINT-ETIENNE

_____

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2025

Le 31 mars 2025, **Mohamed KHATIR**, associé unique et Président de **2GK INVESTISSEMENTS** (la « **Société** »), a statué sur les questions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- Les statuts sociaux,

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de La Ricamarie (42150), ZA du Caintin, à Le Chambon Feugerolles (42500), 22, rue de la Pouratte, chez Mohamed KHATIR et ce, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts qui sera désormais la suivante :

« ***ARTICLE 5*** ***SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé à ***Le Chambon Feugerolles (42500), 22, rue de la Pouratte****.*

Il peut être transféré en tout autre endroit en vertu d'une Décision Collective des Associés. »

Docusign Envelope ID: 26D71C4A-922A-485D-86BB-9A1DFB56673B

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

_____

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après

Signature :

L'associé unique et Président
Mohamed KHATIR

16 mai 2025 | 11:19 CEST

Signé par :
[redacted]
28F63F9D31D94F0...

Le signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.